

Séance du 12 décembre 2017 à 20 heures 30  
Commune de Cahors - Salle de réunion - CHAI

*Aujourd'hui, 12 décembre deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cahors - Salle de réunion - CHAI*

Etaient présents : 54 titulaires dont 5 possédant une procuration  
4 suppléants

• TITULAIRES :

ARCAMBAL  
BELLEFONT-LA RAUZE

BOISSIERES  
BOUZIES  
CABRERETS  
CAHORS

CALAMANE  
CATUS  
CIEURAC  
CRAYSSAC  
DOUELLE  
ESPERE  
FONTANES  
FRANCOULES  
GIGOUZAC  
LABASTIDE MARNHAC  
LAMAGDELAINE  
LE MONTAT  
LES JUNIES  
LHERM  
MAXOU  
MECHMONT  
MERCUES  
MONTGESTY  
NUZEJOULS  
PRADINES

ST DENIS CATUS  
ST MEDARD  
ST PIERRE LAFEUILLE  
TOUR DE FAURE  
TRESPoux-RASSIELS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,  
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. NOUAILLES Serge,  
M. ANNES Jean-Pierre,  
M. PARNAUDEAU Willy  
M. RAFFY Gilles,  
M. SEGOND Dominique,  
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LASFARGUES Geneviève,  
M. MUNTE Serge, M. SIMON Michel, Mme BOUIX Catherine,  
Mme FAUBERT Françoise, M. SAN JUAN Alain, M. TESTA  
Francesco, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, M. COUPY  
Daniel, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme  
RIVIERE Brigitte,  
M. DUJOL Jean-Paul,  
M. TAILLARDAS Claude,  
M. PEYRUS Guy,  
M. FOURNIER Christian,  
M. TREIL Jean,  
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,  
Mme VALETTE Roselyne,  
M. GUILLEMOT Jean-Luc,  
M. MOLINIE Romuald,  
M. JARRY Daniel,  
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre  
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEEN Joëlle,  
Mme SIMON-PICQUET Agnès  
M. REIX Jean-Albert,  
M. VIVIER Jean-Luc,  
M. PRADDAUDE Jean-Paul,  
M. DIZENGREMEL Ludovic,  
M. GALTHIE Jean-Noël,  
Mme DESSERTAINE Brigitte,  
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,  
Mme HILT Martine,  
M. FIGEAC Philippe,  
M. FERNANDEZ Pierre,  
M. GILBERT Joël,  
M. PECHBERTY Jean-Jacques,  
M. LAVAUUR Pascal, M. DIOT Fabrice,

• SUPPLEANTS :

FONTANES  
LHERM  
MONTGESTY  
TOUR DE FAURE

M. PLANAVERGNE Jean-François,  
Mme SALANIE Jacqueline,  
M. LEFEBVRE Jean-Yves,  
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents : 21 titulaires

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication*

CAHORS

Mme LAGARDE Geneviève (procuration à M. SIMON Michel),  
Mme LENEVEU Hélène (procuration à Mme FAUBERT Françoise),  
Mme HAUDRY Sabine (procuration à M. MUNTE Serge), M. COLIN  
Henri (procuration à Mme LASFARGUES Geneviève), M.  
BOUILLAGUET Vincent, M. SINDOU Géraud, Mme BOYER Noëlle,  
Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. DEBUISSON Guy,

CAILLAC  
CATUS  
CRAYSSAC  
DOUELLE

M. TILLOU José,  
M. VAZ Victor,  
M. JOUCLAS Guy,  
Mme LANES Bénédicte (procuration à M. DEZENGREMEL  
Ludovic),

LABASTIDE DU VERT  
LABASTIDE MARNHAC  
MERCUES  
PONTCIRQ  
PRADINES  
ST CIRQ LAPOPIE  
ST GERY-VERS

M. CANCEIL Philippe,  
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,  
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,  
M. CHATAIN Thierry,  
M. LIAUZUN Christian,  
M. MIQUEL Gérard,  
M. GILES Jérôme, M. BORIES Olivier,

Etaient excusés ou absents :

18 suppléants

BOISSIERES  
BOUZIES  
CABRERETS  
CAILLAC  
CALAMANE  
CIEURAC  
FRANCOULES  
GIGOUZAC  
LABASTIDE DU VERT  
LES JUNIES  
MAXOU  
MECHMONT  
NUZEJOULS  
PONTCIRQ  
ST CIRQ LAPOPIE  
ST DENIS CATUS  
ST MEDARD  
ST PIERRE LAFEUILLE

Mme GARRIGOU Isabelle,  
Mme MARMIESSE Yvette,  
M. PAULIN Peter,  
M. MARTIN Caroline,  
M. FAURE Jean-Pierre,  
M. GARD Michel,  
M. COMBET Gil,  
M. OUVRARD François,  
Mme SOLIVERES Hélène,  
M. BARDINA Fabien,  
M. CHASTAGNOL Gérard,  
M. PONS Stéphane,  
M. BESSEDE Arnaud,  
M. SOULIER Yves,  
M. DECREMPS Frédéric,  
M. RAFFY Bernard,  
M. CICUTO Daniel,  
M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Ressources humaines

Objet : Indemnités des élus – Abrogation de la délibération en date du 25 avril 2014

A été adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 12 décembre 2017

Rapporteur : Jean PETIT

Rédacteur : Christine BRU  
Service : Ressources humaines

**Objet : Indemnités des élus – Abrogation de la délibération en date du 25 avril 2014**

Mesdames, Messieurs,

Les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) régissent les indemnités de fonctions allouées aux élus locaux.

Par délibération en date du 25 avril 2014, le Conseil communautaire fixait les indemnités brutes des élus en référence à l'indice brut 1015, indice qui constituait alors l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale.

La mise en œuvre en 2017 du protocole « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR) qui s'achèvera en 2022, fait évoluer l'indice brut terminal de la fonction publique sur cette période. Ainsi, depuis le 1er février 2017, l'indice brut terminal de la fonction publique est l'indice 1022.

Aussi, afin d'éviter de délibérer à nouveau dans l'avenir, lors des modifications de cet indice, je vous propose de fixer le montant des indemnités en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique et cela, sans modifier les taux retenus pour établir les calculs.

La mise en œuvre de ces nouvelles dispositions nécessite donc d'abroger la délibération actuellement en vigueur en date du 25 avril 2014.

Je vous propose donc :

- a- De fixer le montant des indemnités en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- b- De fixer les indemnités brutes des élus selon les modalités ci-dessous :

FONCTION	Indemnité en % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Président	81,20 %
1 <sup>er</sup> au 3 <sup>ième</sup> Vice-Président	41,25 %
4 <sup>ième</sup> au 13 <sup>ième</sup> Vice-Président	20 %
7 conseillers délégués	8,85 %

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

AR PREFECTURE

046-200023737-20171212-26\_12\_12\_17-DE  
Regu le 15/12/2017

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc PAYSAN-FAURE